

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 30 septembre 2011**

**Convocation du 21/09/2011**

Ordre du jour :

SIVOS : nomination des délégués  
SCOT  
TLE  
Syndicat de gendarmerie  
Rapport annuel 2010 sur les ordures ménagères  
Rapport annuel 2010 sur l'eau potable  
Rapport annuel 2010 du SIVU Fourrière  
Matériel informatique  
Questions diverses

-----

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 30 septembre 2011, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe GENIUS, Maire.  
Etaient présents tous les conseillers à l'exception de Monsieur Serge PROT ayant donné pouvoir à Madame Sophie KARL.

Nommée secrétaire de séance : Madame Sophie KARL

-----

A l'ouverture de la séance, Monsieur le maire demande une minute de silence à la mémoire de Monsieur Christophe SANGA décédé le 28 septembre 2011.

**Membres du conseil municipal – délibération 2011-09-24**

Suite au décès, le 28 septembre 2011, de Monsieur Christophe SANGA, conseiller municipal et délégué à la communauté de communes, le nombre des membres du conseil municipal est porté à dix.

Le conseil municipal :

- MANDATE Monsieur le Maire pour informer la sous-préfecture et la communauté de communes du décès de Monsieur Christophe SANGA

-----

Monsieur le Maire demande l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Convention avec le SIVOS d'Egriselles
- Contrat SOLANA
- AFR de Vernoy
- Travaux de voirie
- Taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité

Les membres du conseil municipal acceptent l'ajout des points à l'ordre du jour.

### **SIVOS – délibération 2011-09-25**

Monsieur le Maire présente le projet des statuts du SIVOS rectifié suite à la réunion tenue le 19 septembre entre les communes adhérentes. La modification demandée par le conseil municipal a été acceptée.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet de statuts tel que présenté et modifié
- MANDATE Monsieur le Maire pour en informer les communes adhérentes du SIVOS

Monsieur le Maire indique qu'il convient de nommer les délégués et suppléants et propose :

- Délégués : Philippe GENIUS et Sophie KARL
- Suppléants : Jacqueline TODESCO et Romuald NOBLE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de monsieur le Maire
- NOMME les délégués et suppléants comme suit

DELEGUES	SUPPLEANTS
Philippe GENIUS	Jacqueline TODESCO
Sophie KARL	Romuald NOBLE

- MANDATE Monsieur le Maire pour en aviser les communes adhérentes.

### **SIVOS d'Egriselles – délibération 2011-09-26**

Monsieur le Maire signale qu'un enfant de la commune est scolarisé sur la commune d'Egriselles-le-Bocage. A ce titre, Monsieur le Maire présente la convention de répartition des charges de l'école transmise par le SIVOS CESV. Le montant annuel de la participation 2010/2011 s'élève à 940 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la convention pour l'exercice 2010/2011,
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer la convention.

### **Retrait de la compétence SCOT du SIVOM – délibération 2011-09-27**

Sur rapport de Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 08 juillet 2011, le Comité Syndical a adopté à l'unanimité une délibération visant à retirer la compétence SCOT dans les statuts du SIVOM du Gâtinais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le Comité Syndical a par ailleurs validé la modification des statuts du SIVOM comme suit :

Article 2 : .... « Elaboration, modification, révision et suivi de documents d'urbanisme : le document d'urbanisme dont l'élaboration, la modification, la révision et le suivi appartient au syndicat est le PLU intercommunal, à l'exclusion des POS ou PLU communaux et des cartes communales.

Comme prévoit la loi, le PLU intercommunal, tout comme les POS ou PLU communaux ou encore cartes communales devront être en conformité avec le futur SCOT. »

De ce fait, l'ensemble des conseils municipaux des communes adhérentes à la compétence SCOT du SIVOM sont invités à se prononcer sur le retrait de la compétence SCOT au SIVOM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et d'approuver la modification des statuts dans ce sens.

Le conseil municipal, considérant l'intérêt que la compétence SCOT soit prise à l'échelle communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le retrait de la compétence SCOT du SIVOM du Gâtinais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- APPROUVE la modification des statuts dans ce sens,
- CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa notification à Madame la Présidente du SIVOM.

### **Prise de la compétence SCOT par la Communauté de communes**

**- délibération 2011-09-28**

Sur rapport de Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 08 juillet 2011, le Comité Syndical a adopté à l'unanimité une délibération visant à retirer la compétence SCOT dans les statuts du SIVOM du Gâtinais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le Comité Communautaire a par ailleurs validé la modification des statuts de la Communauté de Communes comme suit :

« I Compétences obligatoires

- 1) Aménagement de l'espace
  - a. Elaboration et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
  - b. Etude, schéma et mise en place d'opérations programmées... »

De ce fait, l'ensemble des conseils municipaux des communes adhérentes à la Communauté de Communes sont invités à se prononcer sur l'intégration de la compétence SCOT par la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et d'approuver la modification des statuts dans ce sens.

Le conseil municipal, considérant l'intérêt que la compétence SCOT soit prise à l'échelle communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le transfert de la compétence SCOT à la Communauté de Communes de Gâtinais en Bourgogne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- APPROUVE la modification des statuts dans ce sens,
- CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa notification à Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

### **TLE – délibération 2011-09-29**

Monsieur le Maire indique que la Taxe d'Aménagement (TA) est instaurée au 1<sup>er</sup> mars 2012. Elle succède à la Taxe Locale d'Équipement votée par le conseil municipal le 22 avril 2011. La TA est instaurée d'office à 1 % dans les communes dotées d'un document d'urbanisme. La TA s'applique à toutes les constructions objet d'une déclaration de travaux ou d'un permis de construire contrairement à la TLE qui ne s'appliquait pas pour les constructions à usage de stationnement. La TA se calcule suivant une valeur forfaitaire à laquelle s'ajoutent des valeurs d'aménagement.

Monsieur le Maire propose d'appliquer à la TA le taux voté pour la TLE soit 2 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- FIXE le taux de la taxe d'aménagement à 2%
- MANDATE Monsieur le Maire pour en aviser la Direction Territoriale des Territoires.

### **Syndicat de Gendarmerie – délibération 2011-09-30**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux avoir reçu de la Présidente du syndicat de gendarmerie, une demande de délibération pour le maintien du syndicat qui, suite à la mise en place du schéma départemental d'intercommunalité est amené à disparaître. Madame Nicole BRIOIS, déléguée auprès du syndicat de gendarmerie apporte son soutien et confirme la nécessité de conserver le syndicat.

Le conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention :

- DEMANDE le maintien du syndicat de gendarmerie.

### **Rapport 2010 sur les ordures ménagères – délibération 2011-09-31**

Monsieur Alain LE GALL présente une synthèse du rapport annuel 2010 sur les ordures ménagères et les déchetteries. Les déchetteries en service desservent 13 877 habitants. Les déchets les plus collectés dans les déchetteries sont du « tout venant » suivis par les déchets verts. La déchetterie de Chéroy a enregistré un plus grand nombre de fréquentation et de tonnage de collecte par rapport à celle de Fouchères notamment par rapport au fait que la déchetterie de Fouchères n'a ouvert ses portes qu'en fin d'année 2010.

Concernant les ordures ménagères, la quantité de déchets des poubelles « marron » a diminué au cours des cinq dernières années. Le tri des poubelles « jaunes » est de mieux en mieux réalisé par les habitants. Une hausse des tonnages sélectifs collectés a été enregistré.

En 2011, le lancement de l'étude préalable à la mise en place de la redevance incitative permettra de poursuivre la politique active de gestion des déchets menée pour optimiser le service, inciter au tri sélectif et à la réduction des déchets.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport 2010 sur le ramassage des ordures ménagères et le fonctionnement des déchetteries,
- MANDATE Monsieur le Maire pour en aviser le Président de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne.

### **Rapport 2010 sur l'eau potable – délibération 2011-09-32**

Madame Sophie KARL présente une synthèse du rapport annuel 2010 sur l'eau potable. La consommation d'eau a diminué en 2010 ; cependant, pour l'année 2009, il avait été signalé que l'augmentation de consommation était due aux industriels (Senoble à Jouy). De ce fait, de 2008 à 2010, on note une augmentation de 5.2 % des consommations des abonnés hors industriels. L'indice linéaire de perte est passé de 2.90 m<sup>3</sup> /km à 2.56 m<sup>3</sup>. La qualité de l'eau est bonne en ce qui concerne Vernoy. Pour information, les travaux Rue de l'Eglise à Vernoy se sont élevés à 33 296 € et Route de Savigny à 47 000 €.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport 2010 sur l'eau potable,
- MANDATE Monsieur le Maire pour en aviser la Présidente du SIVOM.

### **Rapport 2010 SIVU Fourrière du Sénonais**

Monsieur le Maire indique que le rapport présenté est incomplet ; il ne présente que le budget et le compte administratif. Des compléments d'information sur le fonctionnement, les animaux pris en charge, les traitements et soins apportés seront demandés. Le rapport sera alors présenté à nouveau au conseil municipal.

### **Association Foncière de Remembrement – délibération 2011-09-33**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le Président de l'Association Foncière de Remembrement n'a toujours fait aucune démarche pour mettre les statuts de l'association à jour suivant la demande de la préfecture. En cas de dissolution de l'AFR et de rétrocession à la commune, nous devrions supporter la charge supplémentaire d'entretien de 6 km de fossés et des chemins d'exploitation.

Monsieur le Maire demande le refus de la rétrocession.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- REFUSE la rétrocession des parcelles et chemins de l'Association Foncière de Remembrement,
- MANDATE Monsieur le Maire pour en aviser le Président de l'AFR et la Préfecture.

### **Matériel informatique**

Monsieur le Maire rappelle que l'ordinateur actuel est désuet. Un devis a été demandé à la société Imicro et s'élève à 868.25 €. Deux autres devis ont été demandés aux sociétés Stop Informatique et Yonne Copie. Cette acquisition devra être prévue au budget 2012. Monsieur Romuald NOBLE se chargera d'étudier les caractéristiques des matériels proposés.

### **Association SOLANA**

Le problème des chats errants qui divaguent Route de Savigny a été soulevé par une administrée. Cette personne a fait appel à l'association SOLANA pour capturer les chats, mettre à l'adoption ceux adoptables, stériliser et relâcher les plus sauvages non adoptables.

L'association a indiqué que la mairie devrait participer financièrement à leur action. Le détail des actions menées sur la commune est le suivant :

- Chats proposés à l'adoption : 5 chatons et 1 mâle
- Chats relâchés après stérilisation : 3 femelles et 2 mâles

Le total des frais engagés par l'association s'élève à 274 € et il reste une femelle à relâcher et un chat à capturer. L'association a transmis un modèle de contrat de partenariat avec la commune.

Monsieur le Maire va prendre contact avec un représentant de cette association pour étudier les modalités d'une éventuelle convention. Un compte-rendu de l'entretien sera fait lors de la prochaine réunion de conseil.

### **Travaux de voirie – délibération 2011-09-34**

Monsieur le Maire précise qu'il faut une délibération du conseil municipal pour demander les subventions pour les travaux de voirie 2011 effectués au lieu-dit Les Rousseaux, sur la route de Domats et pour l'entretien annuel.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- MANDATE Monsieur le Maire pour demander des subventions pour les travaux de voirie exécutés.

### **Taxes communale et départementale sur la consommation finale d'électricité**

Monsieur le Maire présente aux membres l'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 modifiant le régime des taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité afin de les mettre en conformité. La taxe était calculée sur une fraction de la facture acquittée du consommateur ; dorénavant, elle sera établie par rapport à un barème. Une modification de la valeur du taux applicable doit faire l'objet d'une délibération du SIVOM. Les membres du conseil municipal désapprouvent que le SIVOM n'ait pas réuni une assemblée générale pour traiter de l'évolution de cette taxe.

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 15 h suivant la proposition de l'Orchestre d'harmonie du Gâtinais en Bourgogne.
- Monsieur le Maire remercie Monsieur Denis EVRARD pour le don qu'il a fait au CCAS.
- Monsieur Alain LE GALL informe que les cavurnes du cimetière ne sont pas étanches et que les dalles pour fermer les cavurnes doivent être fournies par la mairie. Monsieur le Maire indique que ces problèmes vont être étudiés.
- Madame Sophie KARL demande si le projet de rénovation de la Rue de l'Eglise avance. Monsieur le Maire précise qu'il a rendez-vous avec la société INEO le 12 octobre pour l'étude du changement des candélabres.
- Madame Anise DROUET demande quand vont débiter les travaux route de Domats. Monsieur le Maire indique que l'employé communal a procédé au bouchage des plus gros trous et que nous sommes toujours dans l'attente de l'intervention de l'entreprise DELARUE pour effectuer la réfection de la route.

La séance est levée à 23heures.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Le Maire,  
Philippe GENIUS

**Délibérations prises par le Conseil municipal – séance du 30/09/2011**

<b>Numéro de la délibération</b>	<b>Objet de la délibération</b>
2011-09-24	Réduction du nombre des conseillers
2011-09-25	SIVOS – acceptation des statuts et nomination des délégués et suppléants
2011-09-26	SIVOS d'Egriselles
2011-09-27	Retrait de la compétence SCOT du SIVOM
2011-09-28	Prise de la compétence SCOT par la communauté de communes
2011-09-29	TLE – remplacement par la taxe d'aménagement – choix du taux
2011-09-30	Syndicat de gendarmerie – demande du maintien
2011-09-31	Rapport 2010 sur les ordures ménagères
2011-09-32	Rapport 2010 sur l'eau potable
2011-09-33	Association Foncière de Remembrement – refus de la rétrocession
2011-09-34	Travaux de voirie – demande de subventions

**Membres du Conseil municipal – séance du 30/09/2011**

<b>NOM et Prénom</b>	<b>Emargement</b>	<b>Observations</b>
GENIUS Philippe		
LE GALL Alain		
KARL Sophie		
PROT Serge		Absent ayant donné pouvoir à Mme Sophie KARL
TODESCO Jacqueline		
PERRIGNON Sophie		
EVARD Denis		
BRIOIS Nicole		
DROUET Anise		
NOBLE Romuald		